

1 / Contenir l'évolution de nos dépenses de fonctionnement :

- Contenir l'évolution de notre masse salariale,
- Stabiliser les crédits de fonctionnement de l'administration ainsi que les participations financières aux partenaires institutionnels dont nous sommes membres (tarifs et dotations aux établissements sociaux, SDIS, syndicats mixtes...),
- Revoir à la baisse nos interventions dans les compétences facultatives du Département (économie, agriculture, tourisme, sport, culture, enseignement supérieur, jeunesse) ce qui conduira de nouveau à réduire les subventions aux associations,
- Suspendre l'application de dispositifs hors champs de compétences du Département.

Par ailleurs, et afin de consolider nos recettes, des hypothèses de recours à la fiscalité sur la seule taxe foncière sur les propriétés bâties sont à l'étude. Mais, quoi qu'il en soit, cela n'ira pas au-delà du besoin de financement supplémentaire pour les trois allocations de solidarité universelle (RSA, APA, PCH), prestations obligatoires et non compensées par l'État.

2 / Stabiliser notre dette :

- Définir un niveau d'investissement compatible avec nos nouvelles capacités financières attribuées dans le cadre des réformes actuelles, ce qui nous conduit à envisager une réduction de l'ordre de 25% d'ici à 3 ans, dont 10 % dès l'année 2011,
- Financer bien entendu les opérations engagées et les subventions déjà attribuées,
- Financer les investissements nouveaux indispensables à nos yeux, à savoir l'entretien du patrimoine départemental (routes, collèges, bâtiments administratifs), la politique du logement (avec un volume d'aide réduit cependant), le casernement du SDIS, et les actions décidées et engagées à ce jour par notre majorité dans le cadre de schémas adoptés récemment (filiale bois, développement économique, tourisme...),
- Utiliser l'année 2011 pour refonder toutes nos politiques et nos dispositifs d'investissement en fonction des montants que nous pourrions allouer à chaque politique, en fonction des moyens qui seront les nôtres.

Le Département est par essence une collectivité de redistribution. Chacun sera concerné, de manière directe ou indirecte, par les conséquences de cette nouvelle donne financière. Mais ce que porte le Département (un projet pour notre territoire) est plus que jamais essentiel au moment où, face aux difficultés, 65 % de nos concitoyens « font confiance à leur Conseil général », quand ils ne sont que 31 % à « faire confiance au Gouvernement »¹...

¹ Chiffres SOFRES

Contact presse

Conseil général de l'Ain
Direction de la communication
tél. 04 74 22 98 33
celine.moyne-bressand@cg01.fr
www.ain.fr

l'ain
Conseil général

Perspectives budgétaires 2011 :

des enjeux clés pour l'avenir du Département

L'Ain ne bradera pas son service public départemental !

mon
Département,
100%
essentiel

Conférence de presse
de Rachel Mazuir, Sénateur de l'Ain, Président du Conseil général

Jeudi 9 septembre 2010

www.ain.fr

l'ain
Conseil général

L'Ain ne bradera pas son service public départemental !

Aujourd'hui, toutes sensibilités confondues, les Départements sont tous confrontés à la même alternative :

- soit accepter sous la contrainte de l'État surendetté, de devenir des collectivités sans capacité d'initiative, ce qui reviendrait à accompagner la politique d'austérité du Gouvernement (et à être le cheval de Troie de la mise à mort du service public !),
- soit continuer d'agir, avec des moyens considérablement réduits, pour incarner un service public départemental de proximité 100 % essentiel pour nos concitoyens.

Pour sa part, le Conseil général de l'Ain fait les choix de l'action et de la responsabilité, pour affronter plutôt que de subir la nouvelle donne budgétaire. Il se donne deux ans pour relever ce défi, en fondant son action sur trois principes forts :

- transparence sur la réalité financière,
- solidarité dans les efforts qui seront demandés à tous,
- volonté de porter un projet pour développer notre territoire.

Cette politique s'appuie en outre sur les acquis des trois dernières années : une fiscalité maîtrisée, des dépenses systématiquement réinterrogées.

Rappel des contraintes qui pèsent aujourd'hui sur le Département

1 / Avec la crise, les dépenses d'allocation explosent

- Entre 2009 et 2010 :
5 M€ de dépenses supplémentaires sur le revenu de solidarité active (RSA),
1,2 M€ de dépenses supplémentaires sur la prestation de compensation du handicap (PCH),
2,5 M€ de dépenses supplémentaires sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).
- Or, l'État ne compense pas l'ensemble des surcoûts liés à l'évolution d'**allocations de solidarité universelle, payées de plus en plus par le contribuable local.**

| | % à l'origine | % en 2010 anticipé |
|------------------------|-----------------|--------------------|
| Compensation de l'APA | Principe de 50% | 28% |
| Compensation de la PCH | > à 100% | 60% |
| Compensation du RSA | > à 100% | 67% |

- **Sans compter la nécessité de créer de nouvelles places d'hébergement** pour les personnes handicapées et pour les enfants placés pour 2011 à hauteur de 4 M€.

2 / Le gouvernement cherche à asphyxier les Départements

- Résultats de la suppression de la taxe professionnelle (TP) et de la réforme de la fiscalité locale :
 - * **Des ressources moins dynamiques pour l'avenir** : croissance de 3,75% par an dans le meilleur des cas contre 4,12% constaté de 2004 à 2010, soit environ 1 M€ d'écart chaque année,
 - * **Un pouvoir de décision amputé** : la réforme fait passer de 30 à 15% le pouvoir fiscal de l'Assemblée qui ne porte plus que sur le foncier bâti,
 - * **3,5 M€ perdus en 2010 et pour chaque exercice à venir**, à cause du mécanisme de la compensation relais de la TP en 2010 qui nous a fait perdre la croissance des bases.

- La crise des finances publiques a conduit le Gouvernement à décider le gel des dotations d'État pour les années à venir (20% de nos ressources de fonctionnement).
- Le regain du marché immobilier en 2010 apporte une bouffée d'oxygène à travers les droits de mutation. En 2010, ils devraient retrouver quasiment leur niveau de 2008. Mais cela ne suffira pas. D'autant plus qu'un mécanisme d'écrêtement se profile à l'horizon.

➔ **On assiste à une nouvelle donne pour les budgets départementaux. Ils ne peuvent plus s'ajuster par les recettes mais ils doivent être réglés par les dépenses.**

3 / Peu de marges de manœuvre

- Choix historique de maintenir des taux de fiscalité faibles et d'avoir recours à l'emprunt pour financer les investissements :
 - * **Moins d'autofinancement et plus de dettes que les autres départements pour financer nos investissements**, et donc pas de marge de manœuvre face à la crise,
 - * **La réforme des ressources du Département vient à l'encontre de cette stratégie financière** : il n'y a plus de retour financier sur investissement via la TP.
- Conséquence des choix opérés depuis 2 ans : l'Ain traverse mieux que d'autres Départements la crise financière qui nous frappe :
 - * **Constat partagé des difficultés des Départements** : Mission Jamet pour le Premier Ministre, rapport de Standard & Poors...
 - * **Des BP 2010 très difficiles dans certains Départements** : plan de sauvetage de la Saône-et-Loire, budget en déséquilibre de la Seine-Saint-Denis, hausses d'impôt importantes en Haute-Savoie et dans les Yvelines...
 - * **Depuis 2008, des décisions de l'Ain qui portent leurs fruits** :
 - Hausse de la fiscalité de 15%, baisse des subventions en 2010, réduction des moyens de fonctionnement des services... ont permis de maintenir l'autofinancement.
 - Choix d'un haut niveau d'investissement pour soutenir l'activité et de conforter notre dispositif social pour les personnes qui affrontent la crise. Mais cela s'est fait au prix d'un surcroît d'endettement.
 - * **Mais qui ne suffisent toujours pas et qui doivent être amplifiées...**

➔ Incapacité pour le Département de l'Ain à poursuivre ses efforts d'investissement et à maintenir le haut niveau de service à la population qui est le sien, si rien n'est fait au niveau législatif et réglementaire.

En 2011, le Conseil général doit prendre des décisions pour pérenniser l'avenir financier du Département et rester maître de ses choix politiques au service des habitants de l'Ain.

2011 - 2013 : les grands axes de la politique départementale

- **Volonté résolue de ne pas laisser la situation financière se dégrader : le choix du courage et de la responsabilité**
 - * Contenir l'évolution de nos dépenses de fonctionnement,
 - * Stabiliser notre dette.
- **Volonté d'agir pour nos concitoyens : le choix de la proximité et de l'avenir**
 - * Les politiques de solidarité, notre cœur de métier,
 - * Le développement durable pour l'avenir du Département.

Dans ce contexte, je proposerai lors du débat d'orientations budgétaires 2011 à l'Assemblée départementale de s'orienter vers des arbitrages difficiles mais nécessaires.